

Compte rendu du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT du jeudi 8 octobre 2015

La séance est ouverte à 17h30.

Le Principal indique que le conseil d'établissement est une instance tripartite composée en nombre égal de membres de droit représentant l'administration, de représentants des personnels de l'établissement et de représentants des parents d'élèves et des élèves.

Le conseil d'établissement est présidé par le chef d'établissement.

Les différents représentants sont présentés au conseil. Le quorum étant atteint, nombre de membres présents en début de séance est supérieur à la moitié des membres ayant droit de vote, les travaux du conseil d'établissement peuvent commencer.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Elodie RODOLPHE, CPE

Secrétaire adjointe : Mme Séverine LAURENT, représentant des parents

Attributions du conseil d'établissement : Le Principal rappelle les attributions du conseil d'établissement en référence à la circulaire n°00190 du 24 août 2015 de l'AEFE.

Le règlement intérieur est présenté et commenté par le chef d'établissement. Il est soumis au vote des représentants et adopté à l'unanimité.

VOTE : 14 votants POUR : 14, UNANIMITÉ

Ordre du jour

1. Installation du conseil et attributions
2. Règlement intérieur
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Installation des instances
5. Bilan de rentrée
6. Compte rendu du conseil d'école du 6 octobre
7. Préparation de la rentrée 2016 : carte des emplois
8. Questions diverses

VOTE : 14 votants POUR : 14, UNANIMITÉ

Mme Orange, représentant des parents d'élèves, signale la difficulté pour les parents d'organiser la remontée des questions diverses des parents. Le chef d'établissement rappelle que l'organisation de cette concertation est de la responsabilité des représentants élus et que l'établissement ne pourrait se substituer à eux. L'ordre du jour étant envoyé dix jours avant la réunion du conseil, les parents doivent organiser le recueil des questions avant de les soumettre au conseil. L'établissement peut faciliter ce processus en diffusant aux familles une note des représentants élus via le carnet de liaison, le panneau d'affichage extérieur peut aussi servir de support à cette information, voire les adresses mail des parents mais en tout état de cause l'initiative revient aux représentants élus de se faire connaître et d'organiser le lien avec les familles.

Mise en place des différentes instances

- Conseil de discipline : il est constitué des membres du conseil d'établissement, avec éventuellement le remplacement de certains membres par leurs suppléants.
- Conseil Ecole-Collège : assure la coordination du nouveau cycle III, de consolidation, regroupant les niveaux de CM1, CM2, 6^{ème}. Il est co-présidé par le Chef d'établissement et la Directrice du Primaire. Sont intégrés dans ce conseil un enseignant des écoles partenaires, Manakara et Mananjary. L'actuel conseil école-collège est reconduit dans sa forme actuelle pour l'année scolaire.
- Comité d'hygiène et de sécurité : L'objectif de ce comité est de faire le point sur l'existant et de faire des propositions afin d'améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité. Au moins une visite annuelle est prévue, cette visite éclairera le conseil d'établissement et le comité de gestion sur d'éventuels travaux ou améliorations à prévoir.
- Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté : il contribue à l'éducation à la citoyenneté, il définit le programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risque. Il est présidé par le chef d'établissement et associe des personnels enseignants, des représentants des parents et des élèves.
- Conseil du second degré : compte tenu de la composition du Conseil d'établissement, les membres s'accordent pour considérer qu'une réunion du Conseil du 2nd degré ferait double emploi avec celle du Conseil d'établissement. Il est donc convenu que le conseil pédagogique prendra à sa charge les missions du conseil du second degré. Selon l'ordre du jour des représentants des parents pourront être invités à ses réunions. Le conseil du second degré étant une instance de préparation, les décisions sont prises en conseil d'établissement.

Bilan de la rentrée 2015

La rentrée s'est effectuée dans de bonnes conditions, excepté les difficultés de livraison des commandes passées en France :

- Tous les postes sont pourvus.
- L'internat garçons a été livré en temps et heure et les élèves internes ont été accueillis dans les nouveaux bâtiments à la rentrée.
- La diminution des effectifs, conforme à la prévision, se stabilise: la perte de 13 élèves s'explique par le départ en France de familles françaises ou franco-malgaches ou sur d'autres villes de Madagascar, suite à des mutations.
- 300 élèves au total : 40 en Maternelle, 105 en Élémentaire, 155 au Collège.

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE 2015/2016					
TPS+PS+MS 1/15/6	MS+GS 6/12				40
CP 14	CE1 21	CE2 26	CM1+CM2 19	CM2 25	105
6 ^{ème} 19+19	5 ^{ème} 19+19	4 ^{ème} 18+18	3 ^{ème} 21+22		155

Le Principal rappelle que cette année scolaire c'est :

- La troisième rentrée de la refondation de l'École de la République, celle de septembre 2015 ouvre une étape déterminante.
- Un nouveau programme est mis en œuvre à partir de septembre 2015 en maternelle.
- La mise en place du CP à la 3^{ème}, à la rentrée 2015 de l'enseignement moral et civique.
- Une année de préparation des personnels aux évolutions majeures de la rentrée 2016. Cette préparation se fera par un travail collectif, dans chaque établissement, pour définir le projet pédagogique qui sera mis en œuvre à la rentrée 2016 avec les nouveaux programmes des cycles 2,3 et 4.

Les priorités pour cette année scolaire seront :

- La mise en œuvre des nouveaux programmes de la maternelle
- La mise en œuvre de l'enseignement moral et civique
- La validation du palier 3 du socle
- Le parcours avenir
- L'enseignement de l'histoire des arts
- Le centre de ressources documentaires
- L'usage des outils numériques
- La rédaction du nouveau projet d'établissement
- La préparation de la réforme du collège

Mais également tout ce qui fait la richesse d'un établissement français à l'étranger :

- **Une politique des langues ambitieuse:**
 - Malgache dès la maternelle
 - Anglais dès le CP
 - Mandarin dès la 6^{ème}
 - Espagnol en 4^{ème}
 - Section européenne dès la 4^{ème}
 - DNL Physique/anglais

- **Des actions pédagogiques pilotes**
 - APO - *orientation 3^{ème}*
 - APP - *journal des hautes terres*
 - APP – *fabuleux Jean de La Fontaine*
 - APP – *nature protégée et mise en scène*
 - APP – *le Ravintsara dans tous ses états*

Compte rendu du conseil d'école du mardi 6 octobre

Mme MENOURET, directrice de l'école, présente le compte rendu du conseil d'école.

Elle présente le bilan de rentrée et commente l'évolution des effectifs (40 : maternelle, 105 : élémentaire) en précisant la structure pédagogique en place cette année.

Mme MENOURET rappelle les priorités retenues cette année pour l'école en cohérence avec les priorités de l'établissement :

- Organiser la mise en place de parcours individualisés en lien avec les compétences du socle;
- Réfléchir sur l'usage des outils numériques par les élèves;
- Participer à des actions renforçant les apprentissages et la validation des compétences du socle : APP, actions fédératrices de zone, projets événementiels ...

Elle présente également les deux projets de sorties avec nuitées qui ont reçu un avis favorable du conseil d'école, ces deux sorties se feront en lien avec une APP ou un projet de zone:

- CM1 : du lundi au vendredi Sculpture et marqueterie en pays ZAFIMANIRY – 5 jours (projet de zone : Honneurs aux arts de l'Océan Indien).
- CM2 : du mardi au vendredi : Parc national ISALO – 4 jours (APP nature protégée et mise en scène).

Préparation de la rentrée 2016

Prévisions d'effectifs

Niveau	Élèves scolarisés en 2015-2016 restant	Nouveaux inscrits	Total		
TPS					
PS	1	10	11		
MS	14	1	15		
GS	10	3	13		
CP	12	1	13		
CE1	14	2	16	6 ^{ème}	34
CE2	19	2	21	5 ^{ème}	38
CM1	23	1	24	4 ^{ème}	38
CM2	16	8	24	3 ^{ème}	36
TOTAL	109	28	137		146
TOTAL			283		

Selon les estimations réalisées par l'équipe de direction, l'établissement perdrait 17 élèves à la rentrée 2016.

La prévision basse retenue est de 283 élèves (137 en primaire et 146 élèves au collège). La structure pédagogique en place cette année sera modifiée en élémentaire, le maintien de 7 divisions porterait le taux d'encadrement pour le 1^{er} degré à moins de 20, la moyenne des établissements du réseau est de 24.

La fermeture d'une classe portera le taux d'encadrement pour le 1^{er} degré à 23 à la rentrée, un niveau tout à fait acceptable en comparaison des autres établissements du réseau AEFÉ. De plus l'effectif de la classe de CP à la rentrée serait de 13 élèves, c'est un non sens pédagogique qui ne sert pas les élèves. La structure proposée est donc la suivante :

PREVISION DE STRUCTURE PÉDAGOGIQUE 2016-2017					
PS+MS 19	MS+GS 20				39
CP/CE1 13+10	CE1/CE2 6+21	CM1 24	CM2 24		98
6 ^{ème} 17+17	5 ^{ème} 19+19	4 ^{ème} 19+19	3 ^{ème} 18+18		146

Les représentants des parents d'élèves s'interrogent sur le taux d'encadrement dans le 1^{er} degré et ne comprennent pas qu'il ne soit pas pris en compte dans le second degré puisque certaines classes, notamment en 6^{ème}, ont des effectifs moindres.

Le Principal rappelle qu'il n'existe pas de classes à plusieurs niveaux dans le second degré. Il précise également que certaines classes ont des effectifs bas mais qu'il ne serait pas acceptable d'ouvrir une classe de sixième avec 34 élèves. Cependant, au regard de la baisse des effectifs constatée dans le premier degré, se posera probablement dans les années qui viennent la question de la fermeture d'une division en 6^{ème}. Ce point n'est pas d'actualité pour la rentrée 2016.

Le chef d'établissement rappelle également que l'organisation du 1^{er} degré et du 2nd degré n'est pas comparable, la fermeture d'une classe dans le 1^{er} degré impacte directement la carte des emplois, il n'en est pas de même pour le 2nd degré où c'est une équipe pluridisciplinaire qui intervient pour chaque division.

La structure pédagogique proposée est soumise à l'avis du conseil.

VOTE : 14 votants

POUR : 6 / CONTRE : 6 / BLANC : 2

AVIS FAVORABLE (la voix du président est prépondérante en cas de partage égal des voix)

Carte scolaire 2015/2016

1/Fermeture du poste de résident du 1^{er} degré

L'évolution des effectifs et par conséquent l'évolution de la structure pédagogique entraîne une modification de la carte des emplois. La fermeture d'un poste 1^{er} degré est prévue pour la rentrée 2016.

Le chef d'établissement propose la fermeture d'un poste de professeur des écoles résident. Cette fermeture n'impactera pas la qualité de l'enseignement, pour les six classes, l'équipe sera composée de 3 titulaires de l'Éducation Nationale (1 expatrié et 2 résidents) et de quatre contrats locaux soit 43% de personnel titulaire Éducation Nationale.

Les représentants des parents d'élèves s'élèvent contre cette proposition. Selon eux, ce sont les enseignants titulaires de l'Éducation nationale qui rendent l'établissement attractif pour les familles qui font l'effort financier d'une scolarisation dans le Collège. Le Principal entend bien cet argument mais précise que l'attractivité de l'établissement repose surtout sur sa capacité à dispenser un enseignement conforme aux prescriptions de l'Éducation Nationale et que les meilleurs indicateurs sont ceux de la réussite à l'examen du DNB, des taux d'orientation en 2ND GT et des évaluations dans le 1^{er} degré.

Dans l'ensemble, ces résultats sont satisfaisants et prouvent que l'ensemble des équipes, expatriés, résidents et contrats locaux travaillent bien dans le sens attendu par l'AEFE et le ministère. Il invite les différents représentants à davantage communiquer sur ces résultats plutôt que sur les taux de titulaires de l'Éducation Nationale. La présence de titulaires de l'Éducation Nationale dans les équipes est une nécessité, ils participent à la formation des enseignants recrutés locaux et aux pratiques attendues dans les classes. La qualité des recrutés locaux du 1^{er} degré en témoigne. Enfin, la présence d'une directrice d'école expatriée est également un atout pour l'établissement, sa présence dans la classe mais pour moitié de son temps au service de la direction de l'école garantit la conformité des pratiques et enseignements dispensés à l'école.

Les représentants s'étonnent du changement d'argumentation dans le discours de la direction pour justifier la fermeture du poste de résident 1^{er} degré, cette fermeture étant par le passé présentée comme une nécessité budgétaire au regard des difficultés de l'établissement. Le Principal précise qu'il n'y a pas de changement, son prédécesseur a toujours lié la fermeture d'un poste à l'évolution des effectifs, les difficultés financières de l'établissement rendaient cette adaptation encore plus nécessaire. Il profite de cette occasion pour rendre hommage au difficile travail mené, les années précédentes, par M.FARRET avec le soutien du comité de gestion, pour redonner à l'établissement un équilibre financier. Ce travail permet aujourd'hui de situer les débats sur un plan pédagogique.

Avis sur la fermeture d'un poste de résident 1^{er} degré

VOTE : 14 votants

POUR : 6 CONTRE : 8

AVIS DÉFAVORABLE

2/ Transformation du poste expatrié lettres en poste de résident.

L'AEFE redéploie ses ressources concernant les postes expatriés sur des postes à rayonnement zone et non plus sur des postes établissements. Le poste d'expatrié lettres, actuellement occupé par M. SAINT-GUILHEM qui arrive en fin de contrat, sera fermé et remplacé à la rentrée 2016 par un poste de résident. Cette annonce avait déjà été faite par M.FARRET lors du conseil d'établissement du 9 octobre 2014. Ce n'est pas une surprise, le taux de personnel Éducation Nationale restera inchangé dans le 2nd degré et toujours satisfaisant pour l'établissement.

Cette mesure n'impactera donc pas la qualité des enseignements dispensés puisque le poste de lettres sera toujours occupé par un enseignant titulaire. Il s'agira juste d'une transformation de poste expatrié en poste de résident. En écho aux précédents échanges, la possibilité de maintenir un poste de résident doit être saisie pour maintenir le caractère attractif pour les familles de scolariser leurs enfants dans un établissement français.

Les représentants notent que ce retrait d'un poste d'expatrié va grever le budget de l'établissement avec la participation de l'établissement au poste de résident. Le chef d'établissement précise que cette mesure s'accompagne du maintien en 2016 du taux de participation au niveau 2015. Il aurait été impossible l'an passé d'ouvrir un poste de résident supplémentaire en raison de la fragilité financière de l'établissement, mais la fermeture d'un poste au 1^{er} degré donne les marges suffisantes pour construire le budget 2016. Il rappelle cependant que ces deux mesures ont des origines différentes, la première trouve sa source dans l'évolution des effectifs, la seconde est liée à une politique de redéploiement décidée par l'Agence. La concomitance n'est qu'un hasard de calendrier. Les représentants s'inquiètent du devenir du second poste d'expatrié enseignant au collège, le chef d'établissement répond que Mme NAIMI vient de prendre ses fonctions à la rentrée et que son contrat initial est de trois ans, il n'y a pas lieu dans l'immédiat de s'inquiéter à ce sujet.

Le chef d'établissement propose au conseil d'émettre un avis sur la fermeture du poste d'expatrié et sa transformation en poste de résident. Les représentants contestent cette formulation, ils ne peuvent pas cautionner la fermeture du poste d'expatrié, mais sont conscients de la nécessité de maintenir un poste de titulaire Éducation nationale donc de résident. Après discussion, la formule retenue pour voter l'avis est la suivante : Suite à la fermeture d'un poste d'expatrié second degré êtes-vous favorable à sa transformation en poste de résident ?

VOTE : 14 votants

POUR : 12 CONTRE : 2

AVIS FAVORABLE

Questions diverses

Instances : Doit-on installer le conseil Ecole-Collège ?

Il est installé depuis l'an dernier et s'est réuni le 5 mai 2015, la question est maintenant de savoir comment le faire vivre. Une réunion du conseil école-collège se tiendra le vendredi 6 novembre. Les représentants au Conseil école-collège sont maintenus pour cette réunion (Mme Julie Jones, Directrice et enseignante CM MANANJARY), M. Olivier Lapeyre (Directeur et enseignant CM MANAKARA), Mme Christelle YAT WAH (enseignante CM2 collège), Mme Emma RAKOTONIRINA (malgache CM2 et collège), Mme Brenda RANARIVELO (enseignante mathématiques collège), M. Charles-Edouard SAINT-GUILHEM (enseignant lettres collège), Mme Geneviève MENOURET (directrice collège) et M. GAZZOLI (chef d'établissement collège).

CDI : Le CDI peut-il être ponctuellement ouvert de 7 h à 8h pour une classe accompagnée de son enseignant ? Oui, de nombreux temps de cours, notamment pour les élèves de troisième débutent à 7h, cette demande est légitime à la condition que les élèves soient sous la responsabilité d'un enseignant car il n'est pas envisageable de demander au professeur documentaliste d'être présente. L'amplitude d'ouverture ayant été augmentée cette année. Cependant se posera le problème de l'utilisation d'Internet qui n'est pas opérationnel à cette heure-là.

APP : Qu'en est-il de l'APP inter-degrés Arts et corps en mouvement 2014-2015 ? Qu'en est-il de la subvention accordée ? Actuellement nous ne savons pas quelle sera la participation de l'AEFE sur les APP demandées, nous sommes donc dans l'attente de ces informations avant de prendre des décisions.

Commandes : Des commandes ne sont pas arrivées dans certaines matières.

Le prestataire est-il relancé régulièrement ? Oui, la gestionnaire relance presque quotidiennement les prestataires

Pourquoi regrouper toutes les commandes en fin d'année ? Ce n'est pas le cas, beaucoup de commandes sont faites dès le mois de février, il faut cependant être en phase avec le budget construit sur l'année civile. Des commandes passées en septembre ont peu de chances d'être livrées et facturées avant décembre d'où des difficultés pour les traiter dans le budget de l'année en cours.

Y aurait-il d'autres solutions ? Certainement en recherchant des prestataires locaux, malheureusement ces prestataires ne répondent pas à nos demandes ou sont dans l'incapacité de répondre à nos besoins. Il est également difficile pour certains matériels d'éviter de passer commande en France.

Suivi des élèves : Serait-il possible d'obtenir du Lycée Français de Tana (LFT) les orientations des élèves de Fianarantsoa : classes de Premières ? Classes de Terminales ? Post Bac ? Cette demande a été faite au LFT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Secrétaire de séance,

Elodie Rodolphe

Le Chef d'établissement,

Thierry GAZZOLI